

## HAIES ET PLANTATIONS

Aujourd'hui, trop de haies sont réalisées sur le même modèle : une haie mono espèce composée de laurier-cerise, thuya ou cyprès.

Ces plantations banalisent notre paysage, pourtant si particulier.

Alors, si nous souhaitons que la commune conserve son charme, harmonisons nos plantations avec le paysage environnant.

Cette petite brochure vous propose quelques conseils pour planter une haie adaptée à notre environnement.

Suivez le guide....

### POURQUOI PLANTER UNE HAIE VARIEE AVEC DES ESSENCES LOCALES ?

**PARCE QUE**, le sol et le climat sont des paramètres déterminants à prendre en compte pour réussir un jardin. **Les essences locales sont adaptées aux conditions de notre région.**

**PARCE QUE**, **les insectes et les oiseaux utiles au jardin ont besoin de diversité** pour trouver tout au long de l'année abri et nourriture.

**PARCE QUE**, **les maladies se propagent très vite dans les haies mono espèces.** Le thuya est notamment décimé par un ravageur nommé bupreste.

**PARCE QUE**, **la haie variée se garnit mieux et plus vite.** De plus, elle nécessite moins d'entretien.



Exemple de haie variée composée d'essences locales

Et surtout, **PARCE QUE LE PAYSAGE EST A TOUS.** En plantant arbres, arbustes et haies, nous contribuons tous à construire le paysage de notre commune. Alors, pour conserver l'identité de Montbonnot-Saint.Martin, préférez composer vos haies avec des essences locales.

### QUELLES SONT LES ESSENCES LOCALES A PREFERER ?

Pour réussir vos plantations, choisissez des essences adaptées aux sols et au climat de notre région dont voici quelques exemples :

#### Pour une haie taillée champêtre :

##### Arbustes à feuilles caduques :



Cognassier du Japon

*Aubépine, Charme commun, Cerisier Ste Lucie, Cognassier du Japon, Cornouiller sanguin, Erable champêtre, Noisetier commun, Viore Obier...*

##### Arbustes à feuilles persistantes:

*Buis, Filaria Phylliréa, Houx, Laurier du Portugal, Mahonia, Nerprun alaterne, Troène de Chine, Troène de Californie, Troène champêtre, Laurier Tin...*



Laurier tin

Ces espèces à feuilles persistantes peuvent convenir aux haies libres (ci-contre)

#### Pour une haie libre à fleurs et à baies :

##### Arbustes à feuilles caduques :

##### Pouvant devenir hauts :

*Amélanchier, Argousier, Buddleia, Cerisier à fleurs, Cognassier du Japon, Chèvrefeuille arbusif, Cornouillers variés, Forsythia, Groseillier fleurs, Lilas, Tamaris, Weigela...*



Forsythia

##### Pouvant rester bas :

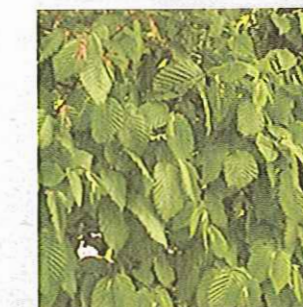
*Abélia, Althéa, Caryoptéris, Kerria, Rosiers arbustes, Spirées, Symphorine...*



Althéa

##### Arbustes de haut jet :

*Aulne, Cerisier, Charme, Chêne pédonculé, Merisier, Noyer, Frêne, Erable sycomore, Sorbier des Oiseaux...*



Charme commun

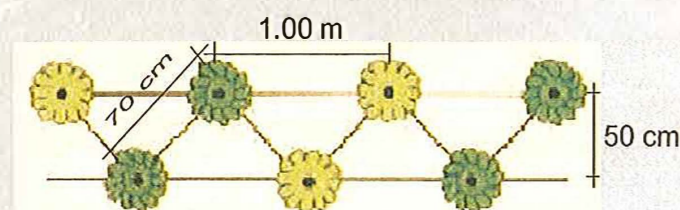
## QUELQUES CONSEILS POUR REUSSIR VOTRE JARDIN

**Première étape :** CONNAÎTRE LA NATURE DU SOL DE VOTRE JARDIN. Sachez que le sol de notre commune a un profil argilo-calcaire, plutôt sec. Alors, évitez les arbustes tels que les rhododendrons qui préfèrent les sols humides et acides.

**Seconde étape :** SAVOIR CE QUE VOUS ATTENDEZ DE CETTE HAIE. Vous la souhaitez libre ou taillée, décorative ou imperméable,... La réponse à ces questions vous permettra de choisir les essences les plus adaptées au but que vous recherchez.

**Troisième étape :** PRÉPAREZ LE SOL DE VOTRE JARDIN. Le travail de préparation doit être effectué de préférence au début de l'automne (octobre) pour des plantations début novembre : aération sur environ 50 cm de profondeur, fertilisation et paillage.

**Quatrième étape :** PLANTER. Disposer les plants en quinconce et sur plusieurs lignes parallèles en mélangeant essences à feuillages persistants et essences à feuillages caducs.



Exemple de disposition mélangeant espèces à feuilles caduques et espèces à feuillages persistants

## RAPPEL DE QUELQUES REGLES A RESPECTER

Les plantations des arbustes et arbres sont réglementées par le Code Civil (articles 671, 672 et 673) :

- les arbustes composant les haies doivent être plantés à une distance **au moins égale à 0.50 m de la limite séparative** avec la ou les propriété(s) voisine(s).
- les arbres d'une hauteur supérieure à 2m doivent être plantés à une **distance au moins égale à 2 m de la limite séparative** avec la ou les propriété(s) voisine(s).
- il est interdit de planter en alignement plus de 3 arbres de grande hauteur.

**N'oubliez pas de tailler vos arbres et arbustes :**

- les haies ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 m.

## BESOIN DE CONSEILS COMPLEMENTAIRES ?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à faire appel aux paysagistes et pépiniéristes de notre région

Quelques ouvrages pour en savoir plus :

Planter des haies. D.SOLTNER. Editions Sciences et techniques agricoles

Petit guide des arbres et des haies champêtres. D.SOLTNER. Editions Sciences et techniques agricoles

Guide réalisé par les Services Techniques Municipaux - Photos et illustrations Sabine SIRUGUE - site internet [www.aujardin.com](http://www.aujardin.com)